

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## M2 SERRURERIE & SÉCURITÉ – MARTIN MALCOURANT

### 1. Conditions générales

Les présentes conditions générales de vente sont d'application dans tous nos rapports avec nos clients. Ceux-ci les acceptent du fait de leur achat et/ou de leur commande. D'éventuelles conditions particulières ne seront admises que moyennant notre accord écrit. Nos conditions générales de vente prévalent sur les conditions éventuelles de l'acheteur, notamment sur celles pouvant figurer sur ses bons de commande.

### 2. Prix

Nos offres sont établies sans engagement. Pour être conclu, tout marché doit faire l'objet de notre acceptation et confirmation écrite. Nos prix sont fixés sans aucun engagement. Toutes nos livraisons s'effectuent aux prix en vigueur au moment de la livraison.

### 3. Livraison

Nos délais de livraison ne sont qu'indicatifs. Aucun retard n'engage notre responsabilité et ne pourra donner lieu à une demande quelconque d'indemnité ni entraîner la résiliation de la commande de la part de l'acheteur. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.

### 4. Paiements

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables sans escompte et au comptant. Sous réserve de tous nos droits et sans qu'il doive être procédé à une mise en demeure, les factures ou soldes de factures non payés porteront d'office à notre profit un intérêt de 1% par mois. En cas de défaut de paiement en entier ou partiel du montant à la date d'échéance, sans raison valable, après vaines mises en demeure, le montant sera augmenté d'une clause pénale de 15 % avec un minimum de 50 €, même au cas où un délai de paiement aurait été accordé.

### 5. Réserve de propriété

Toutes nos marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du montant de la facture.

### 6. Réclamation

Les réclamations qui ne seraient pas exclues par les présentes conditions de vente, doivent se faire par écrit recommandé endéans les 8 jours qui suivent la réception de la marchandise. Passé ce délai, elles ne seront plus recevables. Aucune réclamation, même justifiée n'autorise l'acheteur à différer le paiement, ni à en changer les modalités. Aucun retour de marchandise ne sera admis à moins que nous n'ayons donné notre accord préalable et écrit.

### 7. Garantie

Les marchandises livrées sont uniquement couvertes par les conditions de garantie de nos fournisseurs.

La garantie cesse de plein droit si le client a entrepris, de sa propre initiative, ou fait exécuter par un tiers des travaux de remise en état ou de modifications.

Quel que soit le défaut constaté, notre responsabilité est limitée au remplacement ou à la réparation de la marchandise défectueuse (pièces fournies et éléments d'installation).

Sont exclues de la garantie, les défauts provenant soit d'une utilisation anormale ou d'un mauvais entretien, soit d'un choc ou d'influences chimiques, électriques ou atmosphériques.

Dans tous les cas où il serait fait appel valablement à la garantie, l'acheteur ne pourra exiger aucune indemnité ni dommages et intérêts pour quelle cause que ce soit. Il ne pourra pas non plus réclamer la résiliation du marché mais devra limiter ses droits à l'exécution pure et simple de la garantie.

### 8. Responsabilité

Notre responsabilité est limitée au respect de la garantie.

Toute demande de dédommagement pour perte ou dégât direct ou indirect dû à nos marchandises ou à nos services est exclue. Le client se porte garant pour toute prétention de tiers suite aux travaux effectués par nos services ou suite aux biens et marchandises livrés.

### 9. Mesures à prendre

Pour tout travail à effectuer chez le client, ce dernier prendra à l'avance toutes les mesures nécessaires pour que :

- 1) Notre personnel soit dans la possibilité de commencer les travaux dès son arrivée sur place.
- 2) Tous travaux spéciaux (et non compris dans nos prestations) doivent être faits avant l'arrivée de notre personnel.

Nos prix sont fixés d'après ces conditions de travail. Si le client ne prenait pas les mesures nécessaires pour leur réalisation, les frais complémentaires lui seraient facturés.

### 10. Compétence

Les Tribunaux de Nivelles sont seuls compétents pour connaître des litiges s'élevant entre nos clients et nous.

Aucune circonstance, telle qu'expédition franco, ni acceptation d'effets par l'acheteur, n'opère dérogation à cette clause attributive de compétence.